



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 29 septembre 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Bail emphytéotique : Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail emphytéotique de 25 ans avec La Société ENVIEM RETAIL France SAS pour l'installation d'une station essence au lieu-dit la Poste aux Chevaux.
- Approbation du protocole 2 d'accord et de cadrage des réserves de substitution du bassin du Clain par 7 voix pour et 6 abstentions
- Adhésion à Gîte de France 2023 : Renouvellement de l'adhésion aux Gîtes de France pour 2023, et augmentation des tarifs portés à 390€ par semaine en basse saison et 420€ la semaine en haute et très haute saison.
- Mr Jean-Luc Terranova est désigné correspondant Incendie et Secours au sein du Conseil Municipal.
- Approbation de la réactualisation des différents Loyers des logements locatifs, laquelle s'appliquera aux nouveaux locataires.
- Afin de poursuivre les efforts d'économies d'énergie, les illuminations de Noël, mises à disposition par SOREGIES, seront moins importantes en quantité et en temps d'éclairage. Elles ne seront en fonction qu'à la mairie et la salle des fêtes.
- La durée d'amortissement des subventions d'équipement versées inscrites aux compte budgétaire 204 est fixée à 5 ans.
- Approbation de la décision modificative N°1 au budget principal afin de financer les amortissements et divers travaux d'investissement
- Adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les différents budgets communaux
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électronique pour 2022
-
- Renouvellement des locations de terres et modification du loyer à 7 quintaux l'hectare

Affiché le 06/10/2022, à CHAUNAY